

A NNEE 1963 -0- N° 91 /PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur René DEROUX, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, assurera l'intérim du Département de la Fonction Publique, pendant l'absence de M. OKE ASSOGBA.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 1er Mars 1963.


H. MAGA

AMPLIATIONS :

P.R.	15
A.N.D.	3
Ministres	13
M.E.F.P.	1
M.S.P.A.S.	1
S.G.G.	4
J.O.R.D.	1